

Désignation de l'entreprise :		OXYMETAL							
		Exercice N			Exercice (N-1)				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF		
		services*	FG	7 136 453	FH	1 308 862	FI	8 445 315	
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	7 136 453	FK	1 308 862	FL	8 445 315	8 030 874	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subvention d'exploitation					FO	6 000	14 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	128 243	141 460	
	Autres produits (1) (11)					FQ	247 817	280 776	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 827 375	8 467 110	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements ( y compris droits de douane)*					FU	2 474	3 344	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	3 627 644	3 926 774	
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	136 949	165 392	
	Salaires et traitements*					FY	2 725 430	2 496 012	
	Charges sociales (10)					FZ	1 124 020	992 153	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :					GA	568 086	559 126
		- dotations aux amortissements*					GB		
		- dotations aux provisions *					GC		
	- sur actif circulant : dotations aux provisions					GD			
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	183 770	119 552	
Autres charges (12)					GF	8 368 375	8 262 353		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	459 000	204 757	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>									
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 149 082	1 989 340	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 236	130 452	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM	4 400	2 059	
	Différences positives de change					GN		32	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	3 157 718	2 121 883	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		4 400	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	638 773	203 253	
	Différence négative de change					GS			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	638 773	207 653	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>									
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)</b>									
						GV	<b>2 518 945</b>	<b>1 914 230</b>	
						GW	<b>2 977 945</b>	<b>2 118 987</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : OXYMETAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12						
Adresse de l'entreprise : 10 place Ravezies - 33300 BORDEAUX		Durée de l'exercice précédent* : 12						
Numéro SIRET* : 529 637 951 00052		Code APE : 6430 Z						
Déclaration souscrite en €		Exercice N clos le : 31/12/2023		2022				
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	12 635	AC	12 635		
		Frais de recherche et de développement*	AD		AE			
		Concession, brevets et droits similaire	AF	2 108 825	AG	1 899 509	209 316	185 509
		Fonds commercial (1)	AH	53 003	AI	35 335	17 668	28 268
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	138 729	AO		138 729	138 729
		Constructions	AP	1 500 313	AQ	709 176	791 136	874 568
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	2 509 407	AS	1 164 498	1 344 909	1 570 272
		Autres immobilisations corporelles	AT	215 449	AU	89 996	125 453	63 544
		Immobilisations en cours	AV	21 425	AW		21 425	132 942
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	1 268 725	AY		1 268 725	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 835 645	CV		1 835 645	1 835 645
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	261 902	BG		261 902	287 520
		Autres immobilisations financières*	BH	26 268	BI		26 268	24 333
	<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>9 952 325</b>	<b>BK</b>	<b>3 911 150</b>	<b>6 041 175</b>	<b>5 141 331</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés* (3)	BX	309 655	BY	8 903	300 752	70 495
		Autres créances (3)	BZ	16 937 851	CA		16 937 851	14 484 382
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
Disponibilités		CF	1 214 654	CG		1 214 654	6 965 073	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	213 333	CI		213 333	114 540	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>18 675 494</b>	<b>CK</b>	<b>8 903</b>	<b>18 666 591</b>	<b>21 634 489</b>	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>28 627 819</b>	<b>1A</b>	<b>3 920 053</b>	<b>24 707 766</b>	<b>26 775 820</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :		immobilisations :	Stocks :	Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		OXYMETAL			
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice	Exercice -1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé 8700000 )	DA	8 700 000	8 700 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, .....	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">EK</span> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	596 074	483 659	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	2 847 034	2 211 161	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">B1</span>	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">EJ</span>	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 888 990	2 248 288	
	Subvention d'investissement	DJ		40 000	
	Provisions réglementées*	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>15 032 098</b>	<b>13 683 108</b>	
	Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	60 992		
	Provisions pour charges	DQ	3 000		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>63 992</b>		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 990 965	6 874 645	
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">EI</span>	DV	2 919 627	3 373 325	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	392 583	640 414	
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	1 239 563	2 149 840	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	28 145	47 133	
Autres dettes	EA	40 794	7 355		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>9 611 676</b>	<b>13 092 712</b>		
	Ecart de conversion passif* <b>(V)</b>	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	<b>24 707 766</b>	<b>26 775 820</b>	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 556 621	8 137 491		
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	25 932	26 855		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## OXYMETAL

Société par actions simplifiée  
Au capital de 8 700 000 euros

Siège social : 10 Place Ravezies - 33000 BORDEAUX  
529 637 951 – RCS BORDEAUX

### DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 MARS 2024

Le 25 mars 2024, à 13 heures, par visio-conférence, Monsieur Staffan ENCRANTZ, agissant en qualité de représentant de la société KONCENTRA GROUP AB, associée unique de la société OXYMETAL, société par actions simplifiée au capital de 8.700.000 euros, divisé en 8.700.000 actions de 1 € chacune, dont le siège social est au 10 Place Ravezies à Bordeaux (33000) – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 529 637 951, a au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément à la loi et aux statuts de la société, pris les décisions suivantes :

#### PREMIERE DECISION

Monsieur Staffan ENCRANTZ, ès-qualité, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président et les comptes de l'exercice, tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes faisant état d'un bénéfice de 2.888.989,91 euros.

En outre, Monsieur Staffan ENCRANTZ, ès-qualité, approuve les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait.

#### DEUXIEME DECISION

Monsieur Staffan ENCRANTZ, ès-qualité, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023, soit la somme de 2.888.989,91 euros comme suit :

- 1°) affectation de la somme de 144.449.50 euros au poste de « Réserve légale »
- 2°) affectation de la somme de 1.244.540.41 euros au poste de « Réserves statutaires »
- 3°) le solde, soit la somme de 1.500.000.00 euros à la distribution de dividende.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant global du dividende distribué au titre des derniers exercices a été le suivant :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net global
2022	8.700.000	1.500.000 euros
2021	8.700.000	2.000.000 euros
2020	8.700.000	Néant

#### TROISIEME DECISION

Monsieur Staffan ENCRANTZ, ès-qualité, prend acte du contenu de la liste des conventions visées par les dispositions de l'article L227-10 du code de commerce autorisées au cours de l'exercice écoulé, qui lui a été communiquée préalablement aux présentes.

#### QUATRIEME DECISION

Monsieur Staffan ENCRANTZ, ès-qualité, a entendu la lecture des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 2.288K€.



Monsieur Staffan ENCRANTZ, ès-qualité, approuve les comptes consolidés de l'exercice, tels qu'ils sont présentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Encrantz", written over a horizontal line.

La société KONCENTRA GROUP AB  
Représentée par Monsieur Staffan ENCRANTZ

## **OXYMETAL SAS**

Société par actions simplifiée

Au capital de 8.700.000 euros

Siège social : 10 place Ravezies - 33300 BORDEAUX

529637951 – RCS BORDEAUX

### **RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

#### **I/ - RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

##### 1°) Exposé des faits marquants de l'exercice écoulé et évènements post-clôture

- En matière de recherche et de développement

Aucun évènement significatif n'est à signaler au titre de l'exercice écoulé.

- En matière d'investissement

La société n'a pas souscrit de nouveaux contrats de crédit-bail mobilier et a investi 186K€ en informatique et télécommunication.

- La société a reçu début 2023 un avis de vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale. Le contrôle était toujours en cours au 31.12.2023 (saisine de la Commission des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires)

##### 2°) Principaux chiffres du compte de résultat de l'exercice écoulé

Au cours de cet exercice d'une durée de 12 mois, la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes d'un montant de 8.445K€ contre 8.031K€ au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 459K€, après dotation aux amortissements et aux provisions pour dépréciation de 568K€, contre un bénéfice d'exploitation de 205K€ en 2022.

Après impact d'un résultat financier positif de 2.519K€ (il était positif de 1.914K€ pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts se traduit par un bénéfice de 2.978K€, contre un bénéfice de 2.119K€ en 2022.

Après un résultat exceptionnel de (56)K€ (contre +216K€ en 2022), le résultat de l'exercice ressort bénéficiaire de 2.888K€, contre un bénéfice de 2.248K€ en 2022.

##### 3°) Activité sur les premiers mois de l'exercice en cours et perspectives

La société poursuit son activité de holding.

## II/ - PRISE DE PARTICIPATION ET ACTIVITE DES FILIALES

Par application des dispositions de l'article L 233-6 alinéa 1 du code de commerce, nous vous précisons que la société n'a pris au cours de l'exercice écoulé aucune nouvelle participation.

Les résultats sociaux des sociétés sont les suivants :

En K €uros	Chiffre d'affaires		Résultat courant avant IS		Résultat net	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>OXYMETAL EXCELLENCE</b>	13	14	2	2	2	3
<b>OXYMETAL ARRAS</b>	6 579	8 187	234	536	176	348
<b>OXYMETAL EST</b>	18 214	18 848	976	1412	716	829
<b>OXYMETAL NORMANDIE</b>	11 207	13 367	-459	-317	-390	-233
<b>OXYMETAL OUEST</b>	11 929	14 684	752	950	592	726
<b>OXYMETAL SUD OUEST</b>	14 035	16 187	100	772	107	604
<b>OXYMETAL ORNE</b>	8 786	9 983	-88	397	-60	297
<b>OXYMETAL CHAMPAGNE</b>	4 593	4 466	145	69	97	43
<b>SCI VRL</b>	240	160	57	37	42	34
<b>OXYMETAL CZ</b>	11 781	9 376	200	-365	200	-365

Il est ici rappelé que la société détient 100% du capital des sociétés énumérées ci-dessus, hors SCI VRL détenue à 99% (les 1% restant étant détenus par OXYMETAL NORMANDIE).

## III/ - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la loi et aux statuts de la société, il est proposé d'affecter le résultat soit 2.888.989,91 euros de la manière suivante :

- 1°) affectation de la somme de 144.449.50 euros au poste de « Réserve légale »
- 2°) affectation de la somme de 1.244.540,41 euros au poste de « Réserves statutaires »
- 3°) le solde, soit la somme de 1.500.000.00 euros à la distribution de dividende.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant global du dividende distribué au titre des derniers exercices a été le suivant :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net global
2022	8.700.000	1.500.000 euros
2021	8.700.000	2.000.000 euros
2020	8.700.000	Néant

## IV/ - AUTRES INFORMATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous informons que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI s'est élevé pour l'exercice écoulé à 0 €.

### 1°) Conventions réglementées

La liste et l'objet des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du code de commerce autorisées au cours de l'exercice écoulé sera communiquée à l'associé unique.

### 2°) Etablissement des comptes

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ils ont été transmis dans des délais suffisants permettant aux commissaires aux comptes d'établir leur rapport sur les comptes annuels.

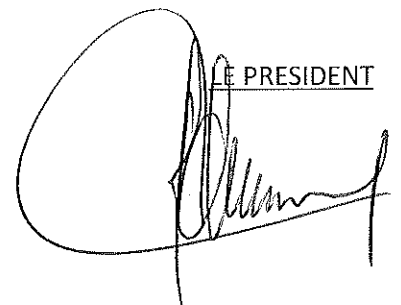
### 3°) Délais de paiement

En application de l'article D. 441-6 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015 modifiée par le décret n° 2017-350 du 20 mars 2017 et décret 2021-211 du 24 février 2021, la décomposition à la clôture de l'exercice 2022 du solde du poste créances clients et du solde des dettes de la société à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Nombre de factures concernées	0					0
Montant Total des factures concernées HT		0	0	0	0	0
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
<b>(B) FACTURES EXCLUES DE (A) RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES</b>						
Nombre de factures exclues	Non disponible					
Montant total des factures exclues HT	10 684					
<b>(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est dû						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Nombre de factures concernées	1	5	8	1	6	20
Montant Total des factures	1 700	14 993	7 709	857	3 334	26 893
Pourcentage du montant total des	0,0%	0,4%	0,2%	0,0%	0,1%	0,8%
<b>(B) FACTURES EXCLUES DE (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES</b>						
Nombre de factures	0					
Montant total des factures exclues HT	0					
<b>(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

LE PRESIDENT



## **Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023**

**dont le total est de 24 707 766 €**

**et au compte de résultat dégageant un bénéfice net de 2 888 990 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ils sont présentés en euros.

### **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE**

#### **a) Faits marquants de l'exercice**

Néant

#### **b) Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables no 2016-07 du 4 novembre 2016 qui modifie le règlement no 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG).

Il a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (JO du 28).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
  - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### IMMOBILISATIONS

Les **immobilisations incorporelles** figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans, ou font l'objet de provisions.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue selon la méthode linéaire. Les taux les plus couramment pratiqués sont :

- Constructions	15 à 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage	1 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements	2 à 10 ans
- Autres immobilisations	1 à 10 ans

La société ne constituait pas de provision pour grosses réparations au titre des dépenses ayant pour objet de remplacer tout ou partie des actifs. Conformément au Comité d'Urgence du CNC du 5 décembre 2003, la société n'a pas constitué de provision pour grosses réparations. L'approche par composants ne trouve pas à s'appliquer pour les actifs utilisés par la société.

Par ailleurs, les actifs détenus par la société ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au delà de celle prévue initialement.

Les **immobilisations financières** sont inscrites à l'actif. Elles sont retenues pour leur coût historique éventuellement corrigé par une provision pour dépréciation.

### PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - CRÉANCES (*dont comptes courants*)

Les prêts et autres immobilisations financières, ainsi que les créances, figurent à l'actif pour leur valeur nominale. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

### CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont alors dépréciées à 100%.

Les créances clients transmises à un cabinet de recouvrement sont provisionnées à hauteur de 50% la première année, puis 100% la seconde année.

### CONTRAT D'AFFACTURAGE

Le contrat d'affacturage, conclu pour l'ensemble du groupe, est centralisé au niveau de la société.

**PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres.

**CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Désignation de l'entreprise :		OXYMETAL							
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCO RP.	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I	KA	12 635	KB		KC		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 140 576	KE		KF	114 858	
CORPO RE LLES	Terrains		KG	138 729	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	KJ	1 331 991	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagts.*	KP	168 322	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		KS	2 546 210	KT		KU	346 891	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.*	KV	32 479	KW		KX	27 539	
		Matériel de transport	KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	101 907	LC		LD	71 360	
		Emballages récupérables et divers	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH	132 942	LI		LJ	21 425	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	1 268 725	
	TOTAL III	LN	4 452 580	LO		LP	1 735 940		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U	1 835 645	8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	316 254	1U		1V	1 934	
		TOTAL IV	LQ	2 151 899	LR		LS	1 934	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	8 757 689	0H		0J	1 852 732	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Révaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
				par décision d'actes ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCO RP.	Frais d'établissement, de recherche et développement	TOTAL I	LT		LU	12 635	1W	12 635	
	Autres postes d'immobilisation incorporelles	TOTAL II	LV	93 606	LW	2 161 828	1X	2 161 828	
CORPO RE LLES	Terrains		LX		LY	138 729	LZ	138 729	
	Constructions	Sur sol propre	MA		MB	1 331 991	MC	1 331 991	
		Sur sol d'autrui	MD		ME		MF		
		Inst. gales. Agencts. et am. des constructions	MG		MH	168 322	MI	168 322	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		MJ	383 694	MK	2 509 407	ML	2 509 407	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agencts. et aménagents divers	MM		MN	60 018	MO	60 018	
		Matériel de transport	MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	MS	17 836	MT	155 431	MU	155 431	
		Emballages récupérables et divers*	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY	132 942	MZ		NA	21 425	NB	21 425
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	1 268 725	NF	1 268 725
	TOTAL III	132 942	NG	401 530	NH	5 654 048	NI	5 654 048	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		0U		0V		0W		
	Autres participations		0X		0Y	1 835 645	0Z	1 835 645	
	Autres titres immobilisés		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		2E	30 018	2	288 170	2G	288 170	
		TOTAL IV		NJ	30 018	NK	2 123 815	2H	2 123 815
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OK	525 154	OL	9 952 325	OM	9 952 325	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL									
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et de développement		PA	12 635	PB		PC		PD	12 635
TOTAL I									
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 926 798	PF	99 892	PG	91 846	PH	1 934 844
TOTAL									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	553 260	PN	66 600	PO		PQ	619 860
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	72 484	PW	16 832	PX		PY	89 316
Installations techniques, matériel et outillages industriels		PZ	975 938	QA	348 533	QB	159 973	QC	1 164 498
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagts divers	QD	2 796	QE	7 748	QF		QG	10 544
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	68 046	QM	28 482	QN	17 076	QO	79 452
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL		QU	1 672 525	QV	468 194	QW	177 049	QX	1 963 670
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	3 611 958	OP	568 086	OQ	268 895	OR	3 911 150
CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				CADRE C		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations	
Frais d'établissement et recherche		QY		2J		2K		2L	2M
TOTAL I									
Immob. Incorporelles		QZ	99 892	2N		2P		2R	2S
TOTAL II									
Terrains		RA		RB		RC		2T	2U
Constructions	sur sol propre	RD	66 600	RE		RF		2V	2W
	sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X	2Y
	Instal.gales., agenc.et amt.	RJ	16 832	RK		RL		2Z	3A
Inst. Techniques mat. Et outillage		RM	348 533	RN		RO		3B	3C
Autres immobilisations corporelles	Inst. Gales, agenc, amt.	RP	7 748	RQ		RR		3D	3E
	Matériel transport	RS		RT		RU		3 F	3G
	Mat. Bureau et info, mob.	RV	28 482	RW		RX		3H	3J
	Emballages récup. Et divers	RY		RZ		SA		3K	3L
TOTAL III		SB	468 194	SC		SD		SE	SF
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		SG	568 086	SH		SJ		SK	SL
CADRE D									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Charges à répartir sur plusieurs exercices								SN	
Primes de remboursement des obligations								SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL									
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice*				
Provisions réglementées	Provisions pour réconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI				
	Provisions pour fluctuation des cours	3W	TJ	TK	TL				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour perte de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5	5H	5J	5K				
	Provisions pour grosses réparations	5L	5M	5N	5P				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	63 992	5X	5Y		63 992	
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>TV</b>	<b>63 992</b>	<b>TW</b>	<b>TX</b>		<b>63 992</b>		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
	- autres immobilisations financières	06	4 400	07	08	4 400	09		
	Sur stocks et en-cours	6N		6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	12 891	6U	6V	3 987	6W	8 903	
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y	6Z	7A			
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>17 291</b>	<b>TY</b>	<b>TZ</b>	<b>8 387</b>	<b>UA</b>	<b>8 903</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		<b>7C</b>	<b>17 291</b>	<b>UB</b>	<b>63 992</b>	<b>UC</b>	<b>8 387</b>	<b>UD</b>	<b>72 895</b>
Dont dotations et reprises				UE		UF	3 987		
				UG		UH	4 400		
				UJ	63 992	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être vérifiées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE\*

Désignation de l'entreprise :		OXYMETAL									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	261 902	UR	-25 618	US	287 520			
	Autres immobilisations financières		UT	26 268	UV		UW	26 268			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	10 684					10 684		
	Autres créances clients		UX	298 971		298 971					
	Créances représentative de titres prêtés * <small>Provision pour dépréciation antérieurement constituée *</small>		UQ								
	Personnel et comptes rattachés		UY	21 068		21 068					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	480 621		480 621				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	74 432		74 432				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	15 388 485		15 388 485					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	973 245		973 245					
	Charges constatées d'avance		VS	213 333		213 333					
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>17 749 010</b>	VU	<b>17 424 538</b>	VV	<b>324 472</b>			
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut (1)		A 1 an au plus (2)		A plus d'1 an et 5 ans au plus (3)		A plus de 5 ans (4)	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	35 742		35 742					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	4 955 222		1 900 166		3 055 056			
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	392 583		392 583						
Personnel et comptes rattachés		8C	649 414		649 414						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	425 445		425 445						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	112 542		112 542					
	Obligations sautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	52 162		52 162					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	28 145		28 145						
Groupe et associés (2)		VI	2 919 627		2 919 627						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	40 794		40 794						
Dettes représentative de titres empruntés *		SZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>9 611 676</b>	VZ	<b>6 556 620</b>		<b>3 055 056</b>				
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 892 569		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL

## TITRES DE PARTICIPATION

### Détail des participations au 31/12/2023

Dénomination	Siège social	N° SIREN
OXYMETAL EXCELLENCE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	537 868 382
OXYMETAL ARRAS	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	532 812 344
OXYMETAL EST	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 900 607
OXYMETAL NORMANDIE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 897 639
OXYMETAL OUEST	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 903 197
OXYMETAL SUD-OUEST	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 897 563
OXYMETAL ORNE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	343 007 225
OXYMETAL CHAMPAGNE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	322 366 204
SCI VRL	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	852 533 504
OXYMETAL CZ	Podnikatelská 1094/15 - Skvrňany - 301 00 Plzeň (Rép. Tchèque)	07979126

### Composition des filiales et participations au 31/12/2023

Dénomination	Capital social	Quote-part du capital	Capitaux propres 2023	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
OXYMETAL EXCELLENCE	50 000	100%	35 959	50 000	50 000
OXYMETAL ARRAS	100 000,00	100%	413 543	100 000	100 000
OXYMETAL EST	1 564 778	100%	2 966 586	591 463	591 463
OXYMETAL NORMANDIE	362 624	100%	20 003	158 012	158 012
OXYMETAL OUEST	400 000	100%	1 330 445	329 509	329 509
OXYMETAL SUD-OUEST	1 104 524	100%	1 462 498	131 040	131 040
OXYMETAL ORNE	300 000	100%	368 292	249 279	249 279
OXYMETAL CHAMPAGNE	100 000	100%	285 674	125 901	125 901
SCI VRL	1 000	99%	55 123	990	990
OXYMETAL CZ <i>(converti €)</i>	99 451	100%	-1 606 134	99 451	99 451
<b>TOTAUX</b>				<b>1 835 645</b>	<b>1 835 645</b>

### Chiffres de l'exercice

Dénomination	CA HT 2023	Résultat 2023	Dividendes encaissés
OXYMETAL EXCELLENCE	12 830	1 676	
OXYMETAL ARRAS	6 578 615	176 268	300 000
OXYMETAL EST	18 214 291	715 679	800 000
OXYMETAL NORMANDIE	11 207 029	-389 570	
OXYMETAL OUEST	11 928 517	591 900	700 000
OXYMETAL SUD-OUEST	14 034 910	106 895	500 000
OXYMETAL ORNE	8 786 485	-60 156	200 000
OXYMETAL CHAMPAGNE	4 593 440	96 565	
SCI VRL	240 000	42 427	
OXYMETAL CZ	11 499 969	199 839	
<b>TOTAUX</b>			<b>2 500 000</b>

<b>Charges à payer</b>	<b>1 280 032</b>
------------------------	------------------

Intérêts courus non échus sur emprunts	9 811
Autres frais bancaires	25 932
Factures non parvenues	258 350
Avoirs à établir	40 794
Provisions pour congés payés	312 903
Autres dettes fiscales et sociales	631 300
TVA s/ fact et avoirs à établir	943
Intérêts courus sur C/C	

<b>Produits à recevoir</b>	<b>107 791</b>
----------------------------	----------------

Factures à établir	46 825
Avoirs non parvenus	25 315
Autres créances fiscales et sociales	
Autres produits à recevoir	
TVA s/ fact et avoirs à recevoir	35 652
Intérêts courus sur C/C	

<b>Produits et charges constatées d'avance</b>	<b>213 333</b>
--	----------------

Charges constatées d'avance	213 333
-----------------------------	---------

Produits constatés d'avance

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Crédit-bail

	Immobilier*	Mobilier	Total
<b>Valeur d'origine</b>	<b>3 340 823</b>	<b>12 168 105</b>	<b>15 508 928</b>
<b>Amortissements</b>			
de l'Exercice	129 639	1 045 052	1 174 691
Cumulés	723 816	9 637 908	10 361 724
<b>Valeur nette</b>	<b>2 617 007</b>	<b>2 530 197</b>	<b>5 147 204</b>
<b>Redevances payées</b>			
de l'Exercice	259 447	1 209 247	1 468 694
Cumulées	1 449 613	11 310 596	12 760 209
<b>Endettement</b>	<b>2 215 419</b>	<b>1 336 192</b>	<b>3 551 611</b>
A 1 an au plus	215 466	776 694	992 160
De 1 à 5 ans	907 531	559 498	1 467 029
A plus de 5 ans	1 092 422		1 092 422
<b>Prix d'Achat résiduel</b>	<b>1</b>	<b>121 681</b>	<b>121 682</b>

### Indemnités de fin de carrière

La part non couverte par un contrat d'assurance des engagements en matière d'indemnités de fin carrière a été évaluée à 29893 euros selon les hypothèses suivantes :

AGE DE DEPART	65 ans
TAUX D'ACTUALISATION	3,20%
TAUX DE MORTALITE	INSEE 2022
TURNOVER	Moyenne 3 ans du Groupe par tranche d'âge
TAUX DE CHARGES SOCIALES	43,80%

### Engagements donnés

Le montant global des créances cédées au factor au niveau du groupe est de 10,2M€

D'autre part, Oxymetal SAS s'est portée caution de la SCI VRL, au profit de la banque, à hauteur des sommes dues par le cautionné au titre de l'emprunt immobilier contracté en 2021.

Le capital restant dû fin décembre 2023 au titre de cet emprunt est de 2,82 M€

Oxymetal SAS est également caution solidaire d'Oxymetal Ouest, au profit du bailleur, pour poursuivre l'exécution du contrat de crédit-bail signé en 2022, dans le cas où il ne s'acquitterait pas de ses obligations contractuelles à l'égard du bailleur.

Le montant des redevances restantes à échoir à fin décembre 2023 s'élève à 0,63 M€

Même engagement pris par Oxymetal SAS vis-à-vis du bailleur dans le cadre du contrat de crédit-bail signé en 2022 par Oxymetal Normandie.

Le montant des redevances restantes à échoir à fin décembre 2023 s'élève à 0,79 M€

Même engagement pris par Oxymetal SAS vis-à-vis du bailleur dans le cadre de 2 nouveaux contrats de crédit-bail signés en 2023 par Oxymetal Est.

Le montant des redevances restantes à échoir à fin décembre 2023 s'élève à 1,26 M€

Oxymetal SAS s'est également porté caution d'Oxymetal Orne, au profit de la banque, à hauteur des sommes dues par le cautionné au titre de l'emprunt immobilier contracté en 2023.

Le capital restant dû fin décembre 2023 au titre de cet emprunt est de 0,29 M€

### **Engagements reçus**

Les abandons de créance consentis par la société à ses filiales au cours des exercices antérieurs sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune dont les échéances sont les suivantes :

31/12/2024	1 300 053
31/12/2025	760 000
31/12/2026	540 282

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL

## AUTRES INFORMATIONS

### Composition du capital social

Au 31/12/2023, le capital social est de 8700000 euros, et est divisé en 8700000 actions de 1 € de valeur nominale.

### Variation des capitaux propres

	Solde initial 31/12/2022	Mouvements de l'exercice			Solde final 31/12/2023
		Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	
Capital social	8 700 000				8 700 000
Réserve légale	483 659	112 414			596 074
Réserve générale	2 211 161	635 873			2 847 034
Report à Nouveau					
Résultat de l'exercice	2 248 288	-2 248 288		2 888 990	2 888 990
Subventions d'investissement	40 000			-40 000	
<b>Totaux</b>	<b>13 683 108</b>	<b>-1 500 000</b>		<b>2 848 990</b>	<b>15 032 098</b>

### Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas donnée dans l'annexe, car elle conduirait à communiquer indirectement une rémunération individuelle.

### Contrat d'affacturage

La société a conclu un contrat d'affacturage pour l'ensemble de ses filiales.

### Effectif moyen

L'effectif moyen sur l'exercice 2023 est de 41 personnes.

### Intégration fiscale

Le groupe régi par les articles 223A et suivants du CGI a été constitué à compter du 01/01/2012. OXYMETAL en est la société mère.

Le périmètre des filiales intégrées en 2023 est le suivant :

- \* OXYMETAL EXCELLENCE
- \* OXYMETAL ARRAS
- \* OXYMETAL NORMANDIE
- \* OXYMETAL EST
- \* SCI VRL
- \* OXYMETAL SUD-OUEST
- \* OXYMETAL ORNE
- \* OXYMETAL CHAMPAGNE
- \* OXYMETAL OUEST

La convention d'intégration fiscale prévoit que les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivantes :

- les filiales paient une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les Sociétés Filiales auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

- les économies d'impôt imputables aux déficits des Sociétés Filiales seront conservés par la Société Mère.  
- les économies d'impôt ou surcharges d'impôts résultant des ajustements apportés au résultat d'ensemble du Groupe réalisées par le groupe, non liées aux déficits (correctifs, crédits d'impôt, etc), seront également conservées par la Société Mère et seront constatées en produits ou en charges.

**Comptes consolidés**

Le Groupe OXYMETAL est sous le contrôle d'une entreprise qui l'inclut dans ses comptes consolidés.

Néanmoins, la société établit des comptes consolidés de manière volontaire.

La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale pour l'ensemble des filiales.



Immeuble Opus 33  
61, quai de la Paludate  
33800 Bordeaux

## OXYMETAL

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

## **OXYMETAL**

Société par actions simplifiée

RCS : Bordeaux 529 637 951

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société OXYMETAL,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OXYMETAL relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Immobilisations financières et créances :

- La note « Principes, règles et méthodes comptables appliqués » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables portant sur les immobilisations financières et les créances.
- Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base de la documentation fournie et des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des règles et méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

**Mazars**

Bordeaux, le 21 mars 2024

DocuSigned by:  
  
3CD8E8C8ED66439...

Alain CHAVANCE

*Associé*



# **OXYMETAL**

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 700 000 euros

10 place Ravezies - 33300 BORDEAUX

529 637 951 RCS Bordeaux

## **COMPTES ANNUELS**

**Exercice 2023**

Déclaration souscrite en €		Exercice N clos le : 31/12/2023			2022			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	12 635	AC	12 635		
		Frais de recherche et de développement*	AD		AE			
		Concession, brevets et droits similaire	AF	2 108 825	AG	1 899 509	209 316	185 509
		Fonds commercial (1)	AH	53 003	AI	35 335	17 668	28 268
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN	138 729	AO		138 729	138 729
	Constructions	AP	1 500 313	AQ	709 176	791 136	874 568	
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	2 509 407	AS	1 164 498	1 344 909	1 570 272	
	Autres immobilisations corporelles	AT	215 449	AU	89 996	125 453	63 544	
	Immobilisations en cours	AV	21 425	AW		21 425	132 942	
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	1 268 725	AY		1 268 725		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 835 645	CV		1 835 645	1 835 645
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	261 902	BG		261 902	287 520
Autres immobilisations financières*		BH	26 268	BI		26 268	24 333	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>9 952 325</b>	<b>BK</b>	<b>3 911 150</b>	<b>6 041 175</b>	<b>5 141 331</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés* (3)	BX	309 655	BY	8 903	300 752	70 495
		Autres créances (3)	BZ	16 937 851	CA		16 937 851	14 484 382
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	1 214 654	CG		1 214 654	6 965 073
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	213 333	CI		213 333	114 540	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>18 675 494</b>	<b>CK</b>	<b>8 903</b>	<b>18 666 591</b>	<b>21 634 489</b>	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>28 627 819</b>	<b>1A</b>	<b>3 920 053</b>	<b>24 707 766</b>	<b>26 775 820</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :	immobilisations :		Stocks :			Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		OXYMETAL			
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice	Exercice -1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé 8700000 )	DA	8 700 000	8 700 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, .....	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">EK</span> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	596 074	483 659	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	2 847 034	2 211 161	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">B1</span>	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">EJ</span>	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 888 990	2 248 288	
	Subvention d'investissement	DJ		40 000	
	Provisions réglementées*	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>DL</b>	<b>15 032 098</b>	<b>13 683 108</b>	
	Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		<b>DO</b>			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	60 992		
	Provisions pour charges	DQ	3 000		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>DR</b>	<b>63 992</b>		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 990 965	6 874 645	
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">EI</span>	DV	2 919 627	3 373 325	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	392 583	640 414	
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	1 239 563	2 149 840	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	28 145	47 133	
Autres dettes	EA	40 794	7 355		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>EC</b>	<b>9 611 676</b>	<b>13 092 712</b>		
	Ecart de conversion passif* <b>(V)</b>	<b>ED</b>			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>EE</b>	<b>24 707 766</b>	<b>26 775 820</b>	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 556 621	8 137 491		
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	25 932	26 855		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		OXYMETAL				Exercice N		Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF			
			FG	7 136 453	FH	1 308 862	FI	8 445 315	8 030 874	
	services*									
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>		FJ	7 136 453	FK	1 308 862	FL	8 445 315	8 030 874	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subvention d'exploitation						FO	6 000	14 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	128 243	141 460	
Autres produits (1) (11)						FQ	247 817	280 776		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 827 375	8 467 110		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	2 474	3 344	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*						FW	3 627 644	3 926 774	
	Impôts, taxes, versements assimilés*						FX	136 949	165 392	
	Salaires et traitements*						FY	2 725 430	2 496 012	
	Charges sociales (10)						FZ	1 124 020	992 153	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		}	- dotations aux amortissements*		GA	568 086	559 126	
					- dotations aux provisions *		GB			
		- sur actif circulant : dotations aux provisions						GC		
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	183 770	119 552	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 368 375	8 262 353		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	<b>459 000</b>	<b>204 757</b>		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	3 149 082	1 989 340	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	4 236	130 452	
	Reprises sur provisions et transfert de charges						GM	4 400	2 059	
	Différences positives de change						GN		32	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	3 157 718	2 121 883	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		4 400	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	638 773	203 253	
	Différence négative de change						GS			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	638 773	207 653		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>2 518 945</b>	<b>1 914 230</b>		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)</b>						GW	<b>2 977 945</b>	<b>2 118 987</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## **Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023**

dont le total est de 24 707 766 €

et au compte de résultat dégageant un bénéfice net de 2 888 990 €

L'exercice a une durée de 12 mois, du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ils sont présentés en euros.

### **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE**

#### **a) Faits marquants de l'exercice**

Néant

#### **b) Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables no 2016-07 du 4 novembre 2016 qui modifie le règlement no 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG).

Il a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (JO du 28).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### IMMOBILISATIONS

Les **immobilisations incorporelles** figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans, ou font l'objet de provisions.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue selon la méthode linéaire. Les taux les plus couramment pratiqués sont :

- Constructions	15 à 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage	1 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements	2 à 10 ans
- Autres immobilisations	1 à 10 ans

La société ne constituait pas de provision pour grosses réparations au titre des dépenses ayant pour objet de remplacer tout ou partie des actifs. Conformément au Comité d'Urgence du CNC du 5 décembre 2003, la société n'a pas constitué de provision pour grosses réparations. L'approche par composants ne trouve pas à s'appliquer pour les actifs utilisés par la société.

Par ailleurs, les actifs détenus par la société ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au delà de celle prévue initialement.

Les **immobilisations financières** sont inscrites à l'actif. Elles sont retenues pour leur coût historique éventuellement corrigé par une provision pour dépréciation.

### PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - CRÉANCES (*dont comptes courants*)

Les prêts et autres immobilisations financières, ainsi que les créances, figurent à l'actif pour leur valeur nominale. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

### CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont alors dépréciées à 100%.

Les créances clients transmises à un cabinet de recouvrement sont provisionnées à hauteur de 50% la première année, puis 100% la seconde année.

### CONTRAT D'AFFACTURAGE

Le contrat d'affacturage, conclu pour l'ensemble du groupe, est centralisé au niveau de la société.

**PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres.

**CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Désignation de l'entreprise :		OXYMETAL					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I	KA	12 635	KB		KC
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 140 576	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG	138 729	KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	KJ	1 331 991	KK		KL
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagts.*	KP	168 322	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		KS	2 546 210	KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.*	KV	32 479	KW		KX
		Matériel de transport	KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	101 907	LC		LD
		Emballages récupérables et divers	LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	132 942	LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM
	TOTAL III	LN	4 452 580	LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U	1 835 645	8V		8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	316 254	1U		1V
		TOTAL IV	LQ	2 151 899	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	8 757 689	0H		0J	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Révaluation légitime ou évaluation par mise en équivalence	
				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et développement	TOTAL I	LT		LU	12 635	1W
	Autres postes d'immobilisation incorporelles	TOTAL II	LV	93 606	LW	2 161 828	1X
CORPORELLES	Terrains		LX		LY	138 729	LZ
	Constructions	Sur sol propre	MA		MB	1 331 991	MC
		Sur sol d'autrui	MD		ME		MF
		Inst. gales. Agencts. et am. des constructions	MG		MH	168 322	MI
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		MJ	383 694	MK	2 509 407	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agencts. et aménagts divers	MM		MN	60 018	MO
		Matériel de transport	MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	MS	17 836	MT	155 431	MU
		Emballages récupérables et divers*	MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	132 942	MZ		NA	21 425
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	1 268 725
	TOTAL III	132 942	NG	401 530	NH	5 654 048	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		0U		0V		0W
	Autres participations		0X		0Y	1 835 645	0Z
	Autres titres immobilisés		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		2E	30 018	2	288 170	2G
		TOTAL IV		NJ	30 018	NK	2 123 815
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		132 942	OK	525 154	OL	9 952 325	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL									
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et de développement		PA	12 635	PB		PC		PD	12 635
TOTAL I									
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 926 798	PF	99 892	PG	91 846	PH	1 934 844
TOTAL									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	553 260	PN	66 600	PO		PQ	619 860
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	72 484	PW	16 832	PX		PY	89 316
Installations techniques, matériel et outillages industriels		PZ	975 938	QA	348 533	QB	159 973	QC	1 164 498
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagts divers	QD	2 796	QE	7 748	QF		QG	10 544
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	68 046	QM	28 482	QN	17 076	QO	79 452
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL		QU	1 672 525	QV	468 194	QW	177 049	QX	1 963 670
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	3 611 958	OP	568 086	OQ	268 895	OR	3 911 150
CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				CADRE C		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations	
Frais d'établissement et recherche		QY		2J		2K		2L	2M
TOTAL I									
Immobilisations incorporelles		QZ	99 892	2N		2P		2R	2S
TOTAL II									
Terrains		RA		RB		RC		2T	2U
Constructions	sur sol propre	RD	66 600	RE		RF		2V	2W
	sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X	2Y
	Instal.gales., agenc.et amt.	RJ	16 832	RK		RL		2Z	3A
Inst. Techniques mat. Et outillage		RM	348 533	RN		RO		3B	3C
Autres immobilisations corporelles	Inst. Gales, agenc, amt.	RP	7 748	RQ		RR		3D	3E
	Matériel transport	RS		RT		RU		3 F	3G
	Mat. Bureau et info, mob.	RV	28 482	RW		RX		3H	3J
	Emballages récup. Et divers	RY		RZ		SA		3K	3L
TOTAL III		SB	468 194	SC		SD		SE	SF
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		SG	568 086	SH		SJ		SK	SL
CADRE D		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Charges à répartir sur plusieurs exercices									SN
Primes de remboursement des obligations								SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL									
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice*	
Provisions réglementées	Provisions pour réconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Provisions pour fluctuation des cours	3W		TJ		TK		TL	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constitués avant le 1.1.1992	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constitués après le 1.1.1992	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>		<b>TS</b>		<b>TT</b>		<b>TU</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour perte de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	63 992	5X		5Y	63 992
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>		<b>TV</b>	<b>63 992</b>	<b>TW</b>		<b>TX</b>	<b>63 992</b>	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2		03		04		05
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
	- autres immobilisations financières	06	4 400	07		08	4 400	09	
	Sur stocks et en-cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	12 891	6U		6V	3 987	6W	8 903
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>17 291</b>	<b>TY</b>		<b>TZ</b>	<b>8 387</b>	<b>UA</b>	<b>8 903</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		<b>7C</b>	<b>17 291</b>	<b>UB</b>	<b>63 992</b>	<b>UC</b>	<b>8 387</b>	<b>UD</b>	<b>72 895</b>
Dont dotations et reprises				UE		UF	3 987		
				UG		UH	4 400		
				UJ	63 992	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.									10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être vérifiées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE\*

Désignation de l'entreprise :		OXYMETAL									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	261 902	UR	-25 618	US	287 520			
	Autres immobilisations financières		UT	26 268	UV		UW	26 268			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	10 684					10 684		
	Autres créances clients		UX	298 971		298 971					
	Créances représentative de titres prêtés * <small>Provision pour dépréciation antérieurement constituée *</small>		UQ								
	Personnel et comptes rattachés		UY	21 068		21 068					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	480 621		480 621				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	74 432		74 432				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	15 388 485		15 388 485					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	973 245		973 245					
	Charges constatées d'avance		VS	213 333		213 333					
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>17 749 010</b>	VU	<b>17 424 538</b>	VV	<b>324 472</b>			
	RENNVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut (1)		A 1 an au plus (2)		A plus d'1 an et 5 ans au plus (3)		A plus de 5 ans (4)	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	35 742		35 742					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	4 955 222		1 900 166		3 055 056			
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	392 583		392 583						
Personnel et comptes rattachés		8C	649 414		649 414						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	425 445		425 445						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	112 542		112 542					
	Obligations sautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	52 162		52 162					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	28 145		28 145						
Groupe et associés (2)		VI	2 919 627		2 919 627						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	40 794		40 794						
Dettes représentative de titres empruntés *		SZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>9 611 676</b>	VZ	<b>6 556 620</b>		<b>3 055 056</b>				
RENNVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 892 569							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL

## TITRES DE PARTICIPATION

### Détail des participations au 31/12/2023

Dénomination	Siège social	N° SIREN
OXYMETAL EXCELLENCE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	537 868 382
OXYMETAL ARRAS	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	532 812 344
OXYMETAL EST	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 900 607
OXYMETAL NORMANDIE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 897 639
OXYMETAL OUEST	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 903 197
OXYMETAL SUD-OUEST	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	479 897 563
OXYMETAL ORNE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	343 007 225
OXYMETAL CHAMPAGNE	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	322 366 204
SCI VRL	10 place Ravezies - 33070 BORDEAUX CEDEX	852 533 504
OXYMETAL CZ	Podnikatelská 1094/15 - Skvrňany - 301 00 Plzeň (Rép. Tchèque)	07979126

### Composition des filiales et participations au 31/12/2023

Dénomination	Capital social	Quote-part du capital	Capitaux propres 2023	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
OXYMETAL EXCELLENCE	50 000	100%	35 959	50 000	50 000
OXYMETAL ARRAS	100 000,00	100%	413 543	100 000	100 000
OXYMETAL EST	1 564 778	100%	2 966 586	591 463	591 463
OXYMETAL NORMANDIE	362 624	100%	20 003	158 012	158 012
OXYMETAL OUEST	400 000	100%	1 330 445	329 509	329 509
OXYMETAL SUD-OUEST	1 104 524	100%	1 462 498	131 040	131 040
OXYMETAL ORNE	300 000	100%	368 292	249 279	249 279
OXYMETAL CHAMPAGNE	100 000	100%	285 674	125 901	125 901
SCI VRL	1 000	99%	55 123	990	990
OXYMETAL CZ <i>(converti €)</i>	99 451	100%	-1 606 134	99 451	99 451
<b>TOTAUX</b>				<b>1 835 645</b>	<b>1 835 645</b>

### Chiffres de l'exercice

Dénomination	CA HT 2023	Résultat 2023	Dividendes encaissés
OXYMETAL EXCELLENCE	12 830	1 676	
OXYMETAL ARRAS	6 578 615	176 268	300 000
OXYMETAL EST	18 214 291	715 679	800 000
OXYMETAL NORMANDIE	11 207 029	-389 570	
OXYMETAL OUEST	11 928 517	591 900	700 000
OXYMETAL SUD-OUEST	14 034 910	106 895	500 000
OXYMETAL ORNE	8 786 485	-60 156	200 000
OXYMETAL CHAMPAGNE	4 593 440	96 565	
SCI VRL	240 000	42 427	
OXYMETAL CZ	11 499 969	199 839	
<b>TOTAUX</b>			<b>2 500 000</b>

<b>Charges à payer</b>	<b>1 280 032</b>
------------------------	------------------

Intérêts courus non échus sur emprunts	9 811
Autres frais bancaires	25 932
Factures non parvenues	258 350
Avoirs à établir	40 794
Provisions pour congés payés	312 903
Autres dettes fiscales et sociales	631 300
TVA s/ fact et avoirs à établir	943
Intérêts courus sur C/C	

<b>Produits à recevoir</b>	<b>107 791</b>
----------------------------	----------------

Factures à établir	46 825
Avoirs non parvenus	25 315
Autres créances fiscales et sociales	
Autres produits à recevoir	
TVA s/ fact et avoirs à recevoir	35 652
Intérêts courus sur C/C	

<b>Produits et charges constatées d'avance</b>	<b>213 333</b>
--	----------------

Charges constatées d'avance	213 333
-----------------------------	---------

Produits constatés d'avance

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Crédit-bail

	Immobilier*	Mobilier	Total
<b>Valeur d'origine</b>	<b>3 340 823</b>	<b>12 168 105</b>	<b>15 508 928</b>
<b>Amortissements</b>			
de l'Exercice	129 639	1 045 052	1 174 691
Cumulés	723 816	9 637 908	10 361 724
<b>Valeur nette</b>	<b>2 617 007</b>	<b>2 530 197</b>	<b>5 147 204</b>
<b>Redevances payées</b>			
de l'Exercice	259 447	1 209 247	1 468 694
Cumulées	1 449 613	11 310 596	12 760 209
<b>Endettement</b>	<b>2 215 419</b>	<b>1 336 192</b>	<b>3 551 611</b>
A 1 an au plus	215 466	776 694	992 160
De 1 à 5 ans	907 531	559 498	1 467 029
A plus de 5 ans	1 092 422		1 092 422
<b>Prix d'Achat résiduel</b>	<b>1</b>	<b>121 681</b>	<b>121 682</b>

### Indemnités de fin de carrière

La part non couverte par un contrat d'assurance des engagements en matière d'indemnités de fin carrière a été évaluée à 29893 euros selon les hypothèses suivantes :

AGE DE DEPART	65 ans
TAUX D'ACTUALISATION	3,20%
TAUX DE MORTALITE	INSEE 2022
TURNOVER	Moyenne 3 ans du Groupe par tranche d'âge
TAUX DE CHARGES SOCIALES	43,80%

### Engagements donnés

Le montant global des créances cédées au factor au niveau du groupe est de 10,2M€

D'autre part, Oxymetal SAS s'est portée caution de la SCI VRL, au profit de la banque, à hauteur des sommes dues par le cautionné au titre de l'emprunt immobilier contracté en 2021.

Le capital restant dû fin décembre 2023 au titre de cet emprunt est de 2,82 M€

Oxymetal SAS est également caution solidaire d'Oxymetal Ouest, au profit du bailleur, pour poursuivre l'exécution du contrat de crédit-bail signé en 2022, dans le cas où il ne s'acquitterait pas de ses obligations contractuelles à l'égard du bailleur.

Le montant des redevances restantes à échoir à fin décembre 2023 s'élève à 0,63 M€

Même engagement pris par Oxymetal SAS vis-à-vis du bailleur dans le cadre du contrat de crédit-bail signé en 2022 par Oxymetal Normandie.

Le montant des redevances restantes à échoir à fin décembre 2023 s'élève à 0,79 M€

Même engagement pris par Oxymetal SAS vis-à-vis du bailleur dans le cadre de 2 nouveaux contrats de crédit-bail signés en 2023 par Oxymetal Est.

Le montant des redevances restantes à échoir à fin décembre 2023 s'élève à 1,26 M€

Oxymetal SAS s'est également porté caution d'Oxymetal Orne, au profit de la banque, à hauteur des sommes dues par le cautionné au titre de l'emprunt immobilier contracté en 2023.

Le capital restant dû fin décembre 2023 au titre de cet emprunt est de 0,29 M€

### **Engagements reçus**

Les abandons de créance consentis par la société à ses filiales au cours des exercices antérieurs sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune dont les échéances sont les suivantes :

31/12/2024	1 300 053
31/12/2025	760 000
31/12/2026	540 282

Désignation de l'entreprise : OXYMETAL

## AUTRES INFORMATIONS

### Composition du capital social

Au 31/12/2023, le capital social est de 8700000 euros, et est divisé en 8700000 actions de 1 € de valeur nominale.

### Variation des capitaux propres

	Solde initial 31/12/2022	Mouvements de l'exercice			Solde final 31/12/2023
		Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	
Capital social	8 700 000				8 700 000
Réserve légale	483 659	112 414			596 074
Réserve générale	2 211 161	635 873			2 847 034
Report à Nouveau					
Résultat de l'exercice	2 248 288	-2 248 288		2 888 990	2 888 990
Subventions d'investissement	40 000			-40 000	
<b>Totaux</b>	<b>13 683 108</b>	<b>-1 500 000</b>		<b>2 848 990</b>	<b>15 032 098</b>

### Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas donnée dans l'annexe, car elle conduirait à communiquer indirectement une rémunération individuelle.

### Contrat d'affacturage

La société a conclu un contrat d'affacturage pour l'ensemble de ses filiales.

### Effectif moyen

L'effectif moyen sur l'exercice 2023 est de 41 personnes.

### Intégration fiscale

Le groupe régi par les articles 223A et suivants du CGI a été constitué à compter du 01/01/2012. OXYMETAL en est la société mère.

Le périmètre des filiales intégrées en 2023 est le suivant :

- \* OXYMETAL EXCELLENCE
- \* OXYMETAL ARRAS
- \* OXYMETAL NORMANDIE
- \* OXYMETAL EST
- \* SCI VRL
- \* OXYMETAL SUD-OUEST
- \* OXYMETAL ORNE
- \* OXYMETAL CHAMPAGNE
- \* OXYMETAL OUEST

La convention d'intégration fiscale prévoit que les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivantes :

- les filiales paient une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les Sociétés Filiales auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

- les économies d'impôt imputables aux déficits des Sociétés Filiales seront conservés par la Société Mère.  
- les économies d'impôt ou surcharges d'impôts résultant des ajustements apportés au résultat d'ensemble du Groupe réalisées par le groupe, non liées aux déficits (correctifs, crédits d'impôt, etc), seront également conservées par la Société Mère et seront constatées en produits ou en charges.

**Comptes consolidés**

Le Groupe OXYMETAL est sous le contrôle d'une entreprise qui l'inclut dans ses comptes consolidés.

Néanmoins, la société établit des comptes consolidés de manière volontaire.

La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale pour l'ensemble des filiales.